

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 29 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 23 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27
Présents 16
Votants 21

Étaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, LEMARCHANDEL Franck, DUFEIL Christophe, FOUCHARD Fabrice, GORON Maxime, BAZIN Denis, DEHEEGER Vianney.

Étaient absents excusés : ANDRÉ Marie-Thérèse donne pouvoir à TOCZÉ Christian / LEDO Audrey donne pouvoir à DELVILLE Nathalie / BLANDIN Béatrice donne pouvoir à DEHEEGER Vianney / JEANNEAU Luc donne pouvoir à PARPAILLON Marie-Laure / MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à BAZIN Denis / QUENOUILLE Roger / GIOT Stéphanie / PRESCHOUX Léon / MARTINIAULT Anne-Laure /

Étaient absentes : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile / D'ABOVILLE Rosine

Secrétaire de séance : M. DUFEIL Christophe à qui il est adjoint un auxiliaire.

4. Compte-rendu des décisions prises par M. le maire en vertu de la délégation accordée au titre de l'article L2122-22 du C.G.C.T. à M. le maire, pour le droit de préemption urbain sur les demandes de DIA - délibération n° 290520-7

- Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 290520-7 pour le droit de préemption urbain sur les demandes de DIA,
- Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions présentées ci-dessous :

Date de réception	Adresse du bien	Nature du bien	Référence cadastrale	Surface	zone PLU	Décision du Maire
08/01/2025	14 rue Paul Féval	maison+terrain	C n°1286	721	UEa	Pas de préemption
03/02/2025	37 avenue Du Guesclin	maison+terrain	AC n° 87	643	UEa	Pas de préemption
11/02/2025	13 rue Eric Tabarly	maison+terrain	AC n° 312	580	Uea	Pas de préemption
15/02/2025	"Le Grand Clos" 3 rue Françoise Leroux	terrain	AD 512p/369p	482	UC	Pas de préemption
28/02/2025	9 rue Angèle Vannier	maison+terrain	B n° 773	450	UEa	Pas de préemption
28/02/2025	4 allée Simone Morand	maison+terrain	C n° 1399	353	UEa	Pas de préemption
06/03/2025	15 allée Bel Air	maison+terrain	C n° 1141	499	UEa	Pas de préemption
06/03/2025	18 rue Anjéla Duval	maison+terrain	AD 433-446- 441	502	UEa	Pas de préemption
11/03/2025	20 Bd Sidonie Gabrielle Colette	maison+terrain	B 927	662	UEa	Pas de préemption
14/03/2025	5 Hameau de la Donac	maison+terrain	AC 187	500	UEa	Pas de préemption
17/03/2025	10 rue Nationale	maison+terrain	AB 355	358	UCa+ABF	Pas de préemption
17/03/2025	1 square Albert Tostivint	maison+terrain	AB 467-473- 508	191	UCa+ABF	Pas de préemption
25/03/2025	35 avenue Du Guesclin	maison+terrain	AC 86	643	UEa	Pas de préemption

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme
Le Maire, Christian Tozé



Le secrétaire de séance, Christophe DUFEIL.